

**STATEMENT
DISCOURS**



DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX AFFAIRES
EXTÉRIEURES, M. ALLAN J.
MACÉACHEN, À LA CHAMBRE
DES COMMUNES,
LE 23 MARS 1976

"POLITIQUE DE VENTE DU
CANADA DANS LE DOMAINE
NUCLÉAIRE"

(TRADUCTION)



Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter de l'occasion que m'offre cette motion pour dire quelques mots de la politique canadienne en matière de vente de techniques nucléaires à l'étranger et pour souligner l'adhésion du gouvernement à la cause de la non-prolifération des armes nucléaires. Les députés l'ont bien dit: la prolifération nucléaire est un danger pour le monde entier. C'est un vaste problème politique qui découle du passage de la technologie nucléaire d'un pays à un autre, et aussi de l'augmentation des stocks dans les arsenaux des grandes puissances mondiales. Il me semble toutefois que les députés ont une vue trop superficielle du rôle que joue le Canada dans ce domaine, en particulier des raisons qui le poussent, dans certains cas, à transmettre sa technologie nucléaire à d'autres pays pour se conformer aux termes de traités passés avec eux.

Le sujet est vaste. J'en traiterai les aspects suivants: Premièrement, pourquoi vendons-nous notre technologie, notre matériel, notre équipement nucléaire; deuxièmement, quel effet le moratoire préconisé par tous les orateurs précédents aurait-il sur la scène mondiale et nationale; troisièmement, le régime de garanties, quelle est son utilité, quelles sont ses limites; quatrièmement, quel rôle le Canada joue-t-il dans le Club de Londres et quelles ont été les conclusions récentes du groupe des pays fournisseurs; enfin, le cas particulier de l'Inde.

En tant que pays et signataire du traité de non-prolifération, nous nous sommes engagés à vendre à d'autres pays notre technologie nucléaire à des fins pacifiques. Nous savons tous qu'à l'heure actuelle et dans le monde entier, l'énergie nucléaire est la meilleure solution de rechange à l'énergie hydro-électrique et aux combustibles fossiles. Nous savons également qu'un certain nombre de pays en voie de développement et des pays développés en ont besoin pour poursuivre leur développement économique et social. Jusqu'à maintenant, dans ce débat, personne n'a signalé que les pays en voie de développement réclamaient l'accès à la technologie nucléaire. La plupart d'entre eux ont adhéré au traité de non-prolifération. Ils disent: "Nous avons accepté ces obligations, mais les pays développés et industrialisés du monde n'ont pas assumé leur responsabilité et ne nous ont pas permis l'accès à la technologie nucléaire." Certains pays en voie de développement ont besoin de toute urgence de cette source de force motrice, pas tous, mais certains.

En parlant de notre association avec des pays comme l'Inde, le Pakistan, la république de Corée et l'Argentine, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Iles a oublié de souligner que tous ces pays sont en voie de développement, qui ont besoin de toute urgence de sources supplémentaires de force motrice pour assurer leur croissance et pour améliorer un peu leur niveau de vie. Pas un mot sur cet aspect de la question. Tous les orateurs de l'autre côté de la Chambre l'ont complètement laissé de côté. Le Premier ministre (M. Trudeau) a été clair dans le discours qu'il a prononcé devant les membres de l'Association nucléaire réunis à Ottawa le 17 juin 1975:

"Il serait de toute façon déraisonnable de refuser aux pays en voie de développement les techniques les plus modernes pour les aider à améliorer leur niveau de vie. Dans un monde qui s'inquiète de plus en plus de l'épuisement des réserves de combustibles fossiles, des disettes de vivres et de la lutte contre la maladie, il serait toutefois irréfléchi de leur refuser les avantages de l'ère nucléaire: les réacteurs nucléaires, les isotopes agricoles, les installations de traitement au cobalt."

Nous avons cette technologie avancée au Canada. C'est une des gloires de l'industrie canadienne et elle a des applications dans tous les pays du monde. Il y a des députés qui disent cet après-midi: "Arrêtez cela. Cessez de livrer cette technologie. Gardez-la pour les Canadiens, car nous ne voulons pas faire comme les autres pays et prendre des risques". De toute évidence, nous en prenons. Ils disent: "Nous préférons abandonner la partie plutôt que de faire face au dilemme auquel donne lieu notre politique: comment partager notre technologie avec le reste du monde et, en même temps, éviter la prolifération des armes nucléaires?" Car tel est le dilemme.

Le député a dit que c'était une question de morale. Mais il ne tient pas compte du problème moral que nous, en tant que nation riche et développée, nous aurons à résoudre si nous le suivons et si nous refusons de prendre les risques que d'autres pays développés prennent - et ils existent - et de partager notre technologie avec le reste du monde. Le député a parlé de points chauds. Il est certain qu'il y a des points chauds dans le monde. Je me demande quelles parties du monde sont exemptes de conflit. Y a-t-il un pays au monde - y compris le Royaume-Uni qui a des problèmes avec l'Irlande du Nord - dont on ne puisse dire qu'à cause des difficultés internes, il serait plus prudent d'interrompre toute participation avec lui.

Des députés ont parlé d'un moratoire en termes clairs: nous devrions cesser de fournir des réacteurs nucléaires de puissance, du matériel nucléaire - y compris l'uranium qui sert à alimenter les réacteurs - et la technologie nucléaire. J'avais auparavant exposé la situation à la Chambre en toute honnêteté: j'avais fait un énoncé de faits. Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Iles a dit que c'était une incrimination. Si nous devons mettre un terme à notre participation, si nous devons cesser de vendre les réacteurs Candu, d'autres pays prendraient la relève. C'est un fait indéniable. C'est également un fait que l'influence considérable que le Canada a exercée et continue d'exercer sur le relèvement des normes parmi les puissances nucléaires du monde s'en trouverait amoindrie. La politique que préconise l'honorable député annihilerait entièrement l'influence considérable que le Canada possède actuellement.

Je me demande si les députés de l'Opposition ont tenu compte de ce fait dans leurs propositions. La politique qu'ils défendent nuirait à tous les programmes de production d'énergie électrique des pays industrialisés et en voie de développement. En acceptant la proposition que l'Opposition défend, le Canada abandonnerait ses responsabilités, dans le domaine de la coopération internationale et dans celui de la sécurité nucléaire, qui font partie de nos obligations aux termes du traité de non-prolifération. Les députés ont demandé pourquoi le Canada n'avait pas souscrit au traité de non-prolifération et accepté les responsabilités que ce traité impose. Je leur dirai que nous avons pris ces responsabilités, notamment en partageant notre compétence et nos connaissances avec d'autres pays du monde. Une politique comme celle que préconise l'Opposition ne signifierait pas seulement la fin des ventes de réacteurs Candu mais entraînerait de graves répercussions sur les plans intérieur et international.

Les besoins en électricité des clients du Canada ne pourraient être satisfaits convenablement, dans le cas du réacteur du type Candu, car, dans tous les cas, le réacteur fait partie intégrante du programme énergétique de ces Etats. Le Pakistan est un bon exemple. Le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) aimerait, je suppose, que nous fassions de l'esbroufe au Pakistan, et nous pourrions le faire; nous pourrions cesser de collaborer et plonger la ville de Karachi dans l'obscurité en lui refusant l'énergie électrique. C'est une possibilité à laquelle on pourrait songer. Dans le cas des ventes d'uranium, le bilan énergétique de quelques-uns des principaux partenaires commerciaux du Canada, tels le Japon, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni, entre autres, serait déséquilibré. En outre, à mon avis, un moratoire, si nous devions exclure l'uranium, bouleverserait profondément l'industrie canadienne de l'uranium; depuis une décennie que la demande est à la baisse, elle commence seulement à développer son plein potentiel, à assumer le rôle important qu'elle peut jouer au sein de l'économie.

J'étais à la Chambre des communes pendant les années 60 lorsque le marché international de l'uranium s'est écroulé, provoquant l'effondrement de l'industrie à Elliot Lake et obligeant ainsi le gouvernement fédéral à trouver immédiatement des solutions de rechange. Donc, si nous cessons de participer à ce genre de projets, si nous cessons de fournir de l'équipement, du matériel technique et du carburant, les conséquences se feraient sentir tant au niveau national qu'au niveau international. En outre, nous perdrons quelque influence que nous puissions avoir à titre d'associé travaillant à améliorer les normes générales en matière nucléaire. C'est un principe que je ne recommande pas à la Chambre des communes et je doute qu'un député de ce côté-ci de la Chambre hésite à voter contre la motion mal conçue du député de Northumberland-Durham.

Les députés d'en face se sont plaints du secret qui a entouré cette question. Ils disent que nous les avons laissés dans l'ignorance et qu'ils ne savent pas ce qui se passe. Monsieur l'Orateur, le 30 janvier, j'ai déposé à la Chambre les ententes conclues avec la République de Corée et avec l'Argentine. J'ai également déposé une déclaration complète sur notre politique relative aux garanties nucléaires, avec toute la documentation voulue, pour la gouverne des députés désireux d'en savoir plus, désireux de sortir de l'ignorance totale dans laquelle les ont plongés les députés ministériels. Je remarque que, dans les trois discours qui viennent d'être prononcés, on n'a pas dit un mot de la politique relative aux garanties, pas un mot des accords. Aucun député n'a proposé de moyens pour améliorer, si possible, le système de garanties actuellement en vigueur.

Les garanties prévues dans ces deux ententes sont extrêmement importantes. Les députés ont réclamé à cor et à cri ces ententes. Ils ont réclamé à grands cris la possibilité de les étudier. Nous voilà aujourd'hui lancés dans un débat sur cette question, et j'attends toujours, mais en vain, que quelqu'un propose des moyens pour les améliorer. Les députés d'en face aimeraient peut-être que l'on émette un moratoire à ce sujet également. Ils croient peut-être que nous devrions cesser de conclure de telles ententes et nous retirer complètement de la scène internationale. Je tiens à leur dire que les garanties constituent un aspect extrêmement important du système international de non-prolifération. Il y en a d'autres, bien sûr. Il faut reconnaître que la prolifération est un problème d'ordre politique, qui découle des inégalités et du déséquilibre qui existent au sein de la communauté internationale.

Si nous voulons que nos efforts en vue d'assurer la non-prolifération soient couronnés de succès, nous devons aller plus loin, examiner les causes de la tension internationale et faire quelque chose pour remédier aux disparités qui existent dans le monde. Nous devons prendre des mesures pour mettre sur pied un régime économique international meilleur et plus équitable. Les garanties constituent une forme d'engagement légal et un système de vérification. L'Etat bénéficiaire s'engage légalement à respecter certaines conditions préalables, notamment, à ne faire exploser aucune bombe. Dans toutes les négociations auxquelles nous participons, nous cherchons à renforcer cet engagement légal.

Comme les députés le savent, l'adhésion à cet engagement juridique est vérifiée grâce à un système d'inspection international. Malheureusement ce système a été déprécié par le député dans son discours. Il est constamment amélioré. Il est appliqué non seulement par le personnel mais aussi au moyen de certains mécanismes. Personne n'a jamais prétendu - et le Premier ministre (M. Trudeau) l'a dit nettement dans le discours dont je parlais il y a quelques minutes - qu'il est à toute épreuve. Toutefois, la certitude

statistique est élevée et le détournement est formellement interdit. Nous avons terminé récemment une série de réunions avec d'autres fournisseurs nucléaires, afin d'améliorer notre système de garanties internationales.

Les normes internationales, comme les députés le savent, ne sont pas immuables. Elles évoluent sans cesse depuis que les premiers accords de coopération dans l'application pacifique de l'énergie nucléaire ont été conclus dans les années 50. La tendance dans l'évolution des garanties va vers une plus grande rigueur tant dans les engagements juridiques que dans les mécanismes de vérification exigés.

L'événement le plus significatif de l'évolution du programme de garanties, a été l'entrée en vigueur du traité de non-prolifération en 1970. Les fournisseurs d'armes nucléaires, qui ont certaines obligations généralement définies aux termes du traité de non-prolifération, se sont rencontrés pendant des années en vue de définir ces obligations jusqu'à ce qu'elles aient atteint un niveau satisfaisant d'efficacité. En août 1974, les pays qui partageaient ou étaient sur le point de partager ces obligations, notamment le Royaume-Uni, l'URSS, les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne, le Japon et le Canada, en sont arrivés à un consensus fondamental, qui a été communiqué le 22 août de cette année-là, à l'Agence internationale de l'énergie atomique; ce communiqué expliquait en détail leur interprétation de ces obligations.

La politique des pays qui en sont arrivés à ce consensus requiert au minimum que, pour le transfert de certains équipements et matériels nucléaires à des pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires et n'adhèrent pas au Traité de non-prolifération, l'on applique le régime des garanties de l'AIEA applicables aux centrales particulières. Les pays adhérents, à qui plus tard d'autres se sont joints, déclarèrent également que le pays bénéficiaire doit s'engager à ne pas se servir des éléments fournis à des fins explosives ou autres fins non pacifiques comme condition préalable à ce transfert. Reconnaisant le Traité de non-prolifération comme le pivot des garanties internationales, le Canada a pris part à ces entretiens et a accepté les normes déjà compatibles avec la politique canadienne comme norme fondamentale des garanties qu'il exigeait. En tant que pays, nous sommes allés plus loin que ce qu'exige le consensus dont je viens de parler; nous sommes allés au-delà de la portée de la "liste de mise en vigueur des garanties" énoncée en détail dans le document de base que j'ai déposé à la Chambre le 30 janvier. Les particularités de notre politique sont clairement exposées dans ce document.

Conformément à l'argument qu'a fait valoir aujourd'hui le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Iles, le gouvernement était très conscient qu'un seul fournisseur ne réussirait pas, unilatéralement, à renforcer les garanties au niveau international et que la position d'avant-garde du Canada quant à ces garanties et aux exportations n'aurait de valeur et de signification réelles que si les autres pays fournisseurs importants se mettaient également d'accord sur une politique semblable.

Par conséquent, le Canada a pris l'initiative d'un certain nombre de discussions bilatérales depuis la fin de 1974 tant au niveau des fonctionnaires que dans le cadre des réunions convoquées par le Premier ministre et moi-même. Grâce en partie - et je crois en grande partie - à ces initiatives, les fonctionnaires d'un certain nombre de pays se sont réunis au cours de la dernière année pour étudier la question des garanties dans tous ses détails. Des entretiens de nature diplomatique et donc délicats, comme l'a signalé le député un peu plus tôt, ont eu lieu, et il appartient à ceux qui y ont pris part de faire connaître, s'ils le désirent, leur rôle et leur position. C'est ce que j'aimerais faire aujourd'hui au nom du gouvernement canadien. Tous les principaux fournisseurs actuels du monde étaient représentés à ces consultations et il y en aura peut-être davantage. J'aimerais seulement dire qu'à la suite de ces réunions internationales, le Canada a avisé certains autres pays intéressés des garanties requises dans le cadre de sa politique nationale, à la suite du consensus. Les autres participants l'ont également fait.

Cette attitude représente en grande partie, bien que pas intégralement, la politique exposée dans le document que j'ai déposé. Il est toutefois parfaitement conforme à cette politique de stipuler que la vente de certaines pièces, de certaines matières et techniques ne sera autorisée que si le gouvernement des pays acheteurs garantit officiellement qu'ils ne seront pas utilisés à des fins autres que pacifiques. Ces ventes seraient également soumises au programme de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et la revente à un troisième pays ne pourrait pas se faire sans le consentement du gouvernement canadien.

Il est également stipulé que les garanties seraient valables pour la durée utile des articles en cause ainsi que pour la génération suivante de matériaux nucléaires. Il est donc à souhaiter que le fournisseur et l'acheteur se mettent d'accord quant au recyclage, à l'entreposage, aux autres usages, à la vente ou à la revente du plutonium ainsi que de l'uranium enrichi. L'observation des recommandations et le respect des normes de protection physique dans les installations atomiques et vis-à-vis des substances radio-actives utilisées sont inclus dans ces accords. Dans le cas de transferts de technologie dans les installations d'enrichissement et les usines de retraitement à l'eau lourde, les normes de sécurité doivent être également respectées. La politique canadienne, je l'ajoute entre parenthèses, impose des mesures de sécurité sur la technologie des réacteurs qui, d'après ce que j'ai compris, n'ont pas été approuvées pour diverses raisons par les pays fournisseurs.

On a délimité également certains des domaines dans lesquels le gouvernement considère qu'il est nécessaire d'encourager la non-prolifération nucléaire, comme dans la promotion de cycles de combustible nucléaire régionaux, qui sont d'ailleurs décrits dans le document d'information. Le Canada aurait souhaité qu'on établisse des normes stipulant que les mesures de garanties s'appliquent à l'ensemble du programme nucléaire du pays receveur. Si l'on n'a pas pu obtenir un accord sur cette question, elle n'est pas cependant complètement exclue et l'on réalisera peut-être un consensus à l'avenir, si les pays fournisseurs unissent leurs efforts sur ce point.

Je viens d'exposer la position du Canada. C'est la politique adoptée aussi bien entendu par les autres pays fournisseurs que la question préoccupe. Comme le Premier ministre l'a déclaré cependant, il n'y a eu aucun accord secret ou aucun traité international engageant à l'application de ces normes. Par contre, on a réussi à la suite de consultations avec les hauts représentants techniques à arriver à une décision unanime exprimée de manière unilatérale par plusieurs pays, selon laquelle ceux-ci reconnaissent certains principes de garanties dans tous les cas d'exportations nucléaires à des Etats non détenteurs d'armes nucléaires, qu'ils soient ou non partie à l'accord. Il est vraisemblable que d'autres pays, à la réflexion, en viendront à cette décision.

Le gouvernement canadien a exigé dans ses discussions, que tous les transferts nucléaires soient accompagnés du maximum de mesures de garanties. A la suite de ses efforts, nous sommes heureux d'avoir pu constater, les progrès réalisés et nous espérons qu'ils ne s'en tiendront pas là. C'est en tout cas un pas de plus dans l'évolution des systèmes de garanties internationales. Les conclusions du Club de Londres comme on a appelé la conférence des pays fournisseurs, est un succès. Nous avons cherché à exposer une des difficultés que rencontre tout pays qui agit seul.

On m'invite à ne rien cacher dans mes explications, et j'y suis d'autant plus disposé que le cas de l'Inde, ou encore la situation créée par nos négociations avec l'Inde, est une question claire et facilement compréhensible. La position fondamentale que j'ai prise au cours de ces négociations est celle-ci: quelle politique le gouvernement du Canada doit-il adopter à l'égard de l'Inde dans les intérêts supérieurs de la non-prolifération? J'allais faire une observation d'ordre politique mais il vaut mieux m'en abstenir, car le temps fuit. Je m'en tiendrai donc au sujet en disant qu'à la suite de l'explosion de mai 1974, nous avons amorcé des entretiens avec le gouvernement de l'Inde pour nous assurer que les garanties actuelles concernant le réacteur RAPP seraient renforcées, que la fin de la collaboration nucléaire du Canada avec l'Inde n'entraînerait pas l'annulation de ces garanties, et que l'Inde adopte une attitude responsable à titre d'exportateur éventuel de technologie, de matériel et d'équipement nucléaires.

Après l'explosion survenue en Inde en mai 1974, le Canada a cessé de collaborer avec ce pays dans le domaine nucléaire. Il a agi ainsi parce qu'à son avis cette explosion violait ouvertement l'accord conclu entre les deux pays. Selon moi, on aura beau dire, le gouvernement indien savait très bien qu'il violait l'accord que son pays avait conclu avec le Canada en faisant exploser un engin nucléaire. C'est clair pour moi.

L'Inde a également soutenu qu'on peut causer une explosion dans un but pacifique. Nous soutenons que la méthode employée pour provoquer une explosion à des fins pacifiques est la même que celle qui est employée pour fabriquer des armes nucléaires. On ne peut faire aucune distinction qui tienne entre une explosion à des fins pacifiques et une explosion à des fins militaires. C'est là notre position et cela a toujours été notre position jusqu'à présent, bien que j'aie entendu dire qu'on a commencé des études ou qu'on se propose d'en faire, dans le cadre du traité de non-prolifération des armes nucléaires sur cette question d'explosions à des fins pacifiques.

Nous avons interrompu notre coopération nucléaire avec l'Inde. Le réacteur de puissance n'est pas terminé mais nous n'expédions plus de matériel. Aux termes de l'accord conclu avec l'Inde nous sommes tenus d'assurer jusqu'à la fin l'expédition du matériel et du combustible nécessaires au réacteur. Nous n'honorons plus, en ce moment, cette obligation. Le député prétend, si je ne me trompe, que le Canada devrait cesser définitivement de coopérer avec l'Inde. C'est une possibilité à envisager mais le député a-t-il songé au risque qu'il pourrait y avoir si l'Inde décidait alors d'abandonner tout à fait le système de garanties qu'elle a accepté à propos de ce réacteur?

Pour le moment ce système existe et si nous maintenons nos relations avec l'Inde nous comptons bien revaloriser les garanties actuelles concernant le réacteur RAPP. C'est une question que les députés se doivent d'examiner et que j'examine moi-même en ce moment. Nous ne tenons pas à demeurer en Inde indéfiniment. Le but de nos négociations est de nous permettre de nous en sortir et nous allons nous en sortir. La question est de savoir si nous devons plier bagages dès maintenant ou après avoir honoré nos obligations actuelles, auquel cas contribuons-nous à assurer la non-prolifération nucléaire? D'autre part si nous partons tout de suite, laisserons-nous là ce réacteur RAPP qui ne sera plus assujéti aux garanties? Fondamentalement, c'est là une des principales questions maintenant à l'étude.

Le député m'a demandé de dire la vérité à la Chambre. J'aimerais faire part à la Chambre de quelques-unes des questions que je suis actuellement en train d'étudier avant de faire une recommandation définitive à savoir si nous devrions mener à terme cet aspect particulier de notre coopération avec l'Inde, avant d'y mettre fin complètement, parce que c'est là l'objectif de notre politique à longue échéance.

Quelles seraient les conséquences de la suspension permanente de la coopération avec l'Inde? Quelles seraient les conséquences du système de garanties? Le gouvernement indien estimerait-il que le Canada n'a pas respecté son engagement et qu'il y aurait lieu de supprimer les garanties qui font partie intégrante de l'accord de coopération? Dans quelle mesure devrait-on poursuivre

la coopération afin de permettre le renforcement des garanties actuelles relatives au réacteur RAPP? L'accord projeté donnera-t-il l'assurance que le combustible usé par les réacteurs RAPP ne servira jamais à provoquer des explosions? Dans quelle mesure l'accord projeté représente-t-il de nouvelles et importantes obligations de garanties pour l'Inde, qui influeraient sur l'élaboration de sa politique nucléaire? Comment des garanties renforcées s'appliqueraient-elles au réacteur qui nous intéresse et un tel système de garanties se compare-t-il aux normes du Canada et des fournisseurs? Si nous menons à terme ce programme particulier, selon lequel nous renforçons le système de garanties, y aura-t-il une amélioration globale de la situation, que les autres fournisseurs pourraient accepter et respecter?

Autres questions: Si notre projet avec l'Inde prend corps, cela contribuera-t-il à empêcher ou à retarder une nouvelle explosion en Inde? Aurons-nous quelque influence? Pourrons-nous véritablement retarder ou rendre impossible une seconde explosion en Inde? Voilà certaines des questions essentielles que je me pose. Ce sont des questions sur lesquelles se sont penchés les négociateurs qui agissent en Inde selon mes instructions et qui en sont arrivés à une entente avec leurs homologues indiens.

Je n'ai pas encore tiré une conclusion au sujet de ces ententes parce que je veux poser d'autres questions et arriver à plus de précision dans l'interprétation de divers termes utilisés. Mais au fond il s'agit simplement de savoir ce qui favorise le plus la non-prolifération: se retirer comme le propose le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) ou donner suite à notre projet et, ce faisant, améliorer le système de garanties d'un important réacteur nucléaire qui autrement pourrait rester sans protection pendant bien longtemps. Voilà le noeud du problème en ce qui concerne l'Inde.

Les Canadiens ont été vivement désillusionnés d'apprendre ce regrettable essai nucléaire. Cet essai allait évidemment à l'encontre des accords intervenus et a été, je crois, un choc pour nous tous. Il nous a fallu alors réévaluer et réexaminer les risques de prolifération que présente tout échange de technologie, de matériel et d'équipement nucléaires. Nous en sommes venus à la conclusion que même s'il est très difficile de mettre en balance le partage des connaissances et la non-prolifération, on pouvait poursuivre ces buts simultanément et, en tant que fournisseur responsable, nous pourrions sans doute réaliser plus facilement les objectifs mis de l'avant cet après-midi en souscrivant énergiquement aux principes établis plutôt qu'en nous retirant dans notre tour d'ivoire.

*

*

*

M. Allan Lawrence, (député, Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, le Ministre pourrait-il ajouter quelques questions à la liste de celles qu'il pose à ses fonctionnaires.

M. MacEachen: Que je me pose à moi-même.

M. Lawrence: Je demanderai donc immédiatement au Ministre si les garanties en ce qui concerne, par exemple, le premier réacteur que nous avons fourni à l'Inde, s'appliquent rétroactivement? Ces garanties, par exemple, s'appliqueront-elles aux nouveaux réacteurs installés près de Madras et à l'égard desquels l'apport du Canada est minime? Enfin, on pourrait se demander, si l'Inde exportait une partie de sa technologie et de son matériel à un pays comme l'Iran par exemple, et que le marché était conclu maintenant, ces garanties s'appliqueraient-elles à toute l'industrie nucléaire de l'Iran ou bien simplement à ce qu'il aurait obtenu de l'Inde? Encore une chose. Le Ministre aurait-il l'obligeance de se rappeler le vieux proverbe "Chat échaudé craint l'eau froide"?

Ce sont là, je pense, des questions extrêmement pertinentes. Le député demande si le premier réacteur, le réacteur expérimental Cirus, sera visé par les garanties.

M. Lawrence: Et même celui d'avant.

M. MacEachen: Il s'agit de celui à partir duquel le plutonium a été produit, le réacteur RAPP. Nous étudions actuellement ces questions. Je demanderais au député pour la forme, s'il préfère que je réponde à toutes ces questions en même temps ou s'il considère qu'une ou deux valent mieux que rien?